



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 68735

## Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en application du congé de paternité. A la naissance d'un enfant, les pères peuvent bénéficier d'un congé d'une durée fixée à 11 jours ouvrables. Compte tenu du caractère novateur de ce congé, il lui demande s'il est envisageable d'obliger les pères à prendre ce congé afin de faire évoluer rapidement les moeurs, notamment dans le secteur privé où prendre des congés de maternité n'est pas toujours accueilli sous un jour favorable.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68735

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 novembre 2001, page 6415